



Pôle Pilotage, Performance, Coordination
Service Planification et Gestion des Instances
Affaire suivie par : G. GUIGNARD
Tél. : 01 78 05 45 97
Fax : 01 60 79 03 66
Courriel : instances@sdis91.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 FEVRIER 2023

Le 03 février 2023 à 9h00, le Conseil d'Administration s'est réuni, 1 rond-point de l'Espace, 91035 Evry-Courcouronnes Cedex, sur convocation en date du 23 janvier 2023, sous la présidence de M. Guy CROSNIER, Président du Conseil d'administration du SDIS de l'Essonne.

Le secrétariat de séance est assuré par le Colonel hors classe Patrick VAILLI, Directeur Départemental.

MEMBRES TITULAIRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Mesdames : Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Annie PIOFFET
- Messieurs : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Alexandre MAQUESTIAU ; Alexandre TOUZET

MEMBRE SUPPLEANT PRÉSENT AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

- Mme Martine CINOSI-GIRARD

ASSISTAIENT EN TANT QUE MEMBRES DE DROIT

- M. Bertrand GAUME, Préfet de l'Essonne
- M. Cyril ALAVOINE, Directeur de cabinet de M. le Préfet de l'Essonne

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

- M. Bertrand LANGLET, Directeur Général des Services du Département de l'Essonne
- M. Emmanuel ROUILLER, Chef de service Marges de Manœuvres Financières de la DIRFI/ Département de l'Essonne

MEMBRES PRÉSENTS AYANT VOIX CONSULTATIVE

Représentant l'établissement public :

- Colonel hors classe Patrick VAILLI, Directeur Départemental
- Médecin SPP hors classe Nicolas CHOSSAT, Médecin-Chef

Représentant les personnels avec voix consultative :

- Adjudant-chef Yohan MARTIN
- Commandant Fabien DUMONT
- Commandant Bruno LIVIC

AUTRES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

- Colonel Rémi CAPART, Directeur Départemental Adjoint
- Lieutenant-colonel Laurent MAUGAN, Chef du Pôle Pilotage, Performance et Coordination

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, M. le Président remercie M. le Préfet pour sa présence et lui donne la parole.

M. le Préfet souhaite féliciter le colonel hors classe Patrick VAILLI pour sa nomination au grade de contrôleur général. Il précise que les membres du Conseil d'Administration sont aujourd'hui réunis pour examiner le SDACR. Il souligne la rigueur du travail qui a été réalisé et sa mise en adéquation avec le futur PPI de l'établissement. Il ajoute qu'il va ré-évoquer, avec son secrétaire général, les travaux qui devront être menés ensemble. Se pose notamment la question de savoir sous quel format juridique des contributions volontaires de communes ou d'EPCI pourraient appuyer les finances du SDIS. Il rappelle que le SDIS de l'Essonne est le seul SDIS de France à être financé par le Département à un niveau aussi élevé. Dans la partie des risques complexes du SDACR, il précise qu'un certain nombre de ces risques se produisent de manière beaucoup plus forte et témoignent d'évolutions, notamment liées au changement climatique, tels que les incendies et feux de forêt. Il indique qu'il aura l'occasion de revenir vers les Maires dans les prochaines semaines, en lien avec le SDIS, par rapport à un texte de 1953 qui classe les forêts de Rambouillet et de Sénart comme espaces forestiers sensibles, en termes de risque d'incendie. Au regard des évolutions climatiques, M. le Préfet indique qu'il a été récemment sollicité par la DGSCGC, afin de réfléchir à la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage. Il va donc proposer de mettre en place des groupes de travail partagés, notamment avec l'UME, le Conseil Départemental et le SDIS 91, afin de prendre en compte ce risque. Un travail important a également été mené concernant le risque industriel, le département comprenant une quinzaine de sites Seveso. Par ailleurs, dans le processus vertueux de verdissement du parc automobile, M. le Préfet fait observer que les nouvelles modalités de transport collectif ou individuel vont poser aux sapeurs-pompiers de vraies questions, sur le plan du risque routier. En effet, s'agissant notamment des interventions des sapeurs-pompiers sur des véhicules électriques accidentés ou en feu, M. le Préfet souligne qu'il est très difficile d'éteindre un incendie de batterie, dans la mesure où celle-ci comporte, en son sein, le combustible et le comburant.

M. le Président le remercie pour ses propos introductifs. Il annonce le départ prochain du colonel Rémi CAPART à la date du 20 mars 2023 et sa nouvelle prise de fonction au sein de la DGSCGC, au poste de chef du Bureau de la Doctrine, de la Formation et des Équipements. Arrivé au SDIS de l'Essonne le 3 août 2020, le Colonel Rémi CAPART a mené à leur terme de nombreux dossiers, en particulier dans le domaine des ressources humaines et de la réorganisation en cours du SDIS. Il a assuré, avec un grand professionnalisme et un sens affirmé des valeurs du service public, ses missions au sein de notre établissement. Une cérémonie de départ aura lieu en son honneur dans les locaux du SDIS, le 14 mars à 18h30, à laquelle l'ensemble des élus seront conviés.

M. le Président informe que lors des vœux du 26 janvier 2023, le caporal Florian PEIGNEGUY a été mis à l'honneur par le Président du Conseil Départemental, pour ses actions de secours remarquables en 2022 et notamment concernant le sauvetage en mer de 2 nageurs à Biarritz et le sauvetage d'un homme tombé d'un Kayak dans la Seine à Soisy sur Seine.

M. le Président précise qu'un document relatif à l'activité opérationnelle avec les chiffres clés 2022 a été remis sur table. Par ailleurs, il annonce les noms des Sous-Directeurs retenus suite aux jurys du 1^{er} février 2023 :

- Sous-Directeur Pilotage et Innovation : LCL Laurent MAUGAN
- Sous-Directrice Ressources et Potentiels Humains : Mme Christelle TERRADE
- Sous-Directeur Santé : Médecin SPP hors classe Nicolas CHOSSAT
- Sous-Directeur Ingénierie des Risques et Organisation des Secours : LCL Philippe KALTENBACH
- Sous-Directrice Finances et Soutien Opérationnel : Mme Frédérique ROYER

M. le Président fait ensuite procéder à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour. Il indique que le 1^{er} point qui sera examiné, c'est la validation du SDACR pour les années 2023 à 2028. Il précise que ce dossier a déjà recueilli l'avis des instances consultatives du SDIS. Il sera présenté pour avis au Conseil Départemental, le 06 février et au collège des chefs de services de l'Etat, le 29 mars. Enfin, il sera arrêté par le Préfet, sur avis conforme du Conseil d'Administration du SDIS.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy CROSNIER, Président du Conseil d'Administration, rapporteur	
Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du CA du 16 décembre 2022	<p>Approuvé à l'unanimité</p> <p>POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET</p>
CA-23-02-1DIRGEN Validation du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR)	<p>M. le Président précise que ce dossier a été présenté aux instances consultatives et a reçu les avis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CATSIS du 09 janvier : avis favorable à la majorité des voix ; - CCDSPV du 10 janvier : avis favorable à l'unanimité des voix ; - CST du 11 janvier : avis favorable à l'unanimité des voix par les représentants de l'établissement et à la majorité des voix par les représentants du personnel. <p>M. le Président remercie le commandant Franck WALUSINSKI, ainsi que les membres de son équipe pour le travail réalisé sur ce document important pour l'établissement.</p> <p>Mme Sandrine GELOT s'associe à ses remerciements et se dit particulièrement sensible au volet des risques complexes qui a été présenté, notamment par rapport aux inondations et aux crues qui se sont produites ces dernières années sur son propre territoire et qui vont dans le sens d'une adaptation aux changements climatiques.</p> <p>Elle souhaite profiter de la présence de M. le Préfet pour rappeler, qu'en 2016, de nombreux élus ont demandé qu'une révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) soit portée.</p>

Aujourd'hui, elle n'a pas constaté d'évolutions en ce sens, ce qu'elle regrette, car beaucoup d'élus ont travaillé sur la révision de leur PLU et auraient souhaité pouvoir y intégrer les évolutions du PPRI.

Par ailleurs, à son sens, l'un des risques complexes, celui de la pollution des milieux naturels et notamment des rivières, n'est pas suffisamment porté à connaissance, alors que les sapeurs-pompiers interviennent fréquemment dans ce cadre. Enfin, elle évoque les risques sociétaux, avec les violences urbaines et l'animosité qui peut exister envers l'uniforme et qui fait que des sapeurs-pompiers se retrouvent à être des cibles dans certains quartiers. Elle précise que les élus sont aux côtés du SDIS pour travailler sur ces sujets-là, afin de faire en sorte de diminuer ensemble ces risques sociétaux, car ils se sentent très concernés par ce qui se passe sur le terrain. Enfin, elle adresse de nouveau ses remerciements pour le travail effectué sur ce SDACR, qui constitue un document de communication de grande qualité, notamment dans sa diversité, et qui témoigne de tous les risques qui peuvent se produire sur le département.

M. Damien ALLOUCH souhaite rebondir sur les propos de Mme Sandrine GELOT et sur le rôle des correspondants incendie et de secours. Il remercie tous ceux qui ont participé à la réalisation de ce SDACR, qui a été fait en transversalité, avec une volonté d'intégrer notamment les élus dans le travail de fond. Mais, il pense aux maires et aux conseillers municipaux qui ne font pas partie du Conseil d'Administration du SDIS et qui doivent comprendre comment tout cela fonctionne et quelles vont être les implications sur leur territoire. Il pense qu'il serait intéressant de prendre contact avec l'UME, afin qu'une communication puisse être faite à ce sujet.

M. le Préfet indique que des élus ont porté à sa connaissance un souhait de révision du PPRI, concernant la Seine. C'est la 1^{ère} fois qu'il en entend parler pour l'Yvette et il précise qu'il va se renseigner à ce sujet auprès de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et qu'il informera ensuite Mme Sandrine GELOT, par mail.

M. le Président ajoute que, dans le cadre du plan pluriannuel de promotion du volontariat, des actions de communication ont été mises en place, avec l'appui de la Préfète déléguée pour l'égalité des chances, qui consistent à se déplacer dans les quartiers, au cœur des cités, afin de faire connaître l'engagement de sapeur-pompier volontaire. Cela a notamment été fait sur la commune de Longjumeau.

M. le Préfet précise que les actions menées sont effectivement remarquables. Mais, dans le même temps, la meilleure des préventions reste la sanction, considérant que toute agression d'un personnel qui porte un uniforme constitue une atteinte à la République.

Mme Sandrine GELOT souhaite revenir sur les propos de M. le Préfet concernant le verdissement du parc automobile. Elle fait observer qu'il lui semblerait souhaitable que les collectivités disposent d'une fiche des 1^{ers} gestes à avoir, avant l'intervention des sapeurs-pompiers, notamment en cas d'incendie sur un véhicule électrique.

M. le Président fait observer que cette suggestion est intéressante. Il fait part d'un début de réponse avec la signature de conventions avec les communes, pour que des agents communaux puissent faire partie du contingent de SPV et soient en mesure d'intervenir en cas d'urgence. Par ailleurs, il évoque des formations qui sont déjà mises en place, notamment les gestes qui sauvent (GQS) à destination des collégiens, dans le cadre d'un partenariat avec le Département de l'Essonne.

M. Xavier BIONNE fait observer que le document est très clair, compréhensible et agréable à lire. Par contre, un glossaire des différentes abréviations lui aurait été utile.

M. le Préfet indique que cette idée lui semble intéressante. Il souhaite saluer l'important travail réalisé par le Commandant Franck WALUSINKI et son équipe. Il s'adresse ensuite à Mme la Sénatrice, Laure DARCOS, en indiquant que la démarche autour du coût du sauvé mériterait une réflexion approfondie en termes de source de financement, en lien avec les compagnies d'assurance.

M. le Préfet, appelé à d'autres obligations, quitte la salle à 10h30.

Approuvé à l'unanimité

POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET

CA-23-02-3FIN

Adoption de la Convention partenariale pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le Département de l'Essonne et le SDIS 91 pour les années 2023 à 2028

M. Damien ALLOUCH salue le renforcement du soutien financier du Département. Il souhaite alerter le SDIS 91 sur les contraintes financières auxquelles les collectivités sont aujourd'hui confrontées et sur les difficultés qu'elles rencontrent pour équilibrer leur budget. Si l'on devait ouvrir le débat sur la participation des communes au financement du SDIS 91 et décider d'augmenter leur niveau de participation, même de façon minime, il conviendrait d'en tenir compte.

Etant également Maire, M. Alexandre TOUZET fait observer qu'il partage l'idée selon laquelle la situation financière des collectivités est préoccupante. Toutefois, celle-ci l'est aussi pour le Département. Il pense que le dialogue doit prospérer dans ce domaine et que le changement de fiscalité, qui fait que les communes continuent à bénéficier de la progression du nombre d'habitants et pas le Département, doit être pris en compte. Par ailleurs, dans le cadre d'opérations extrêmement importantes, telle que la création d'une ZAC, il lui semblerait légitime qu'une réflexion soit menée sur les coûts induits des bâtiments, autres que ceux municipaux.

M. le Président répond qu'il y a là deux sujets, celui du fonctionnement et de l'investissement. En termes d'investissement, le bloc communal peut aussi s'élargir au bloc intercommunal, dans la mesure où les CIS couvrent plusieurs communes. Le cas échéant, la réflexion à ce sujet sera menée en lien avec l'Association des Maires de France (AMF). En termes de fonctionnement, il rappelle que le CGCT prévoit que le montant des contributions des communes ne peut excéder le montant global des contributions de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation. Le SDIS 91 perçoit à ce titre environ 83 000 € par an, soit 0,06 centimes par habitant, ce qui est dérisoire, d'où la nécessité de mener une réflexion à ce sujet et de trouver un niveau de financement qui soit acceptable pour tous.

Concernant la question de l'augmentation de la population, M. Damien ALLOUCH fait observer que, dans les villes populaires, le nombre réel d'habitants est généralement supérieur à celui qui a été recensé par l'INSEE. Il cite l'exemple d'Epinay-sous-Sénart, où le nombre d'enfants qui mangent à la cantine est supérieur à celui recensé. Or, les dotations de l'Etat aux communes ne suivent pas forcément la réalité des chiffres.

M. le Président souhaite remercier Mme Frédérique ROYER et son équipe pour le travail important mené sur ce dossier, ainsi que sur les suivants. Il remercie également le Directeur Général des Services, ainsi que les services financiers du Département.

Approuvé à l'unanimité

POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET

<p>CA-23-02-4FIN Adoption du Plan Pluriannuel d'Investissement 2023-2028 du SDIS 91</p>	<p>Approuvé à l'unanimité POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-02-1FIN Reprise anticipée des résultats de l'exercice budgétaire 2022 et affectation provisoire des résultats 2023</p>	<p>Approuvé à l'unanimité POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Cendrine CHAUMONT ; Laure DARCOS ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-02-2FIN CA-23-02-2FIN-a Approbation du Budget Primitif 2023 CA-23-02-2FIN-b Attribution de subventions de fonctionnement 2023 aux associations</p>	<p>Mme Laure DARCOS et Mme Cendrine CHAUMONT quittent la salle à 11h15. Approuvé à l'unanimité POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-02-1GFO Plan de formation annuel 2023</p>	<p>M. le Président précise que ce dossier a été présenté aux instances consultatives et a reçu les avis suivants : - CCDSPV du 10 janvier : avis favorable à l'unanimité des voix ; - CST du 11 janvier : avis favorable à l'unanimité des voix par les représentants de l'établissement et à la majorité des voix par les représentants du personnel. Approuvé à l'unanimité POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET</p>
<p>CA-23-02-3GRH Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)</p>	<p>M. le Président précise que ce dossier a été présenté aux instances consultatives et a reçu les avis suivants, lors du CST du 11 janvier : avis favorable à l'unanimité des voix par les représentants de l'établissement et à la majorité des voix par les représentants du personnel. Approuvé à l'unanimité POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET</p>

CA-23-02-2GRH Création d'un emploi non permanent de catégorie A dans le cadre d'un contrat de projet	Approuvé à l'unanimité POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET
CA-23-02-1GRH Mise à jour du tableau des effectifs : création d'un emploi	Approuvé à l'unanimité POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET
CA-23-02-1PPPC Modification de l'indemnité forfaitaire des frais liés au télétravail des agents du SDIS 91	Approuvé à l'unanimité POUR : Guy CROSNIER ; Damien ALLOUCH ; Xavier BIONNE ; Martine CINOSI-GIRARD ; Dany BOYER ; Samia CARTIER ; Annick DISCHBEIN ; Sandrine GELOT ; Anne LAUNAY ; Alexandre MAQUESTIAU ; Annie PIOFFET ; Alexandre TOUZET

COMMUNICATION

CA-23-02-1PPC Info Information relative aux décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'Administration (période allant du 1er juillet au 31 décembre 2022)	Information
---	--------------------

M. le Président précise que le prochain Conseil d'Administration se tiendra le **vendredi 16 juin 2023** à 09h00.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.

Le Président du Conseil d'administration



Guy CROSNIER

Le Directeur Départemental



Colonel hors classe Patrick VAILLI